



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

1. Actu en plaine : semis des légumineuses
2. Comment mettre en œuvre les faux-semis ?
3. Retour sur l'utilisation de la Roto-étrille Einböck
4. Aide à certification : les formulaires sont disponibles
5. Bon vent et bonne retraite !

AGENDA

10 avril : 14 h 30 – 17 h.
Colloque Bio Hauts de France « L'agriculture Biologique, un réservoir d'emplois de qualité pour les territoires » - Institut Charles Quentin - Pierrefonds

24 avril : Journée portes ouvertes *légumes pour l'industrie en agriculture biologique*
9h30 – 17h, EARL des Blancs Mouton
2 rue des Blancs Moutons
59151 Brunémont

Le clin d'œil météo

« La lune d'avril nouvelle, ne passe pas sans gel »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1- Actualité en plaine : semis des légumineuses

Lentilles de printemps - cameline

La lentille est une culture à cycle court qui déteste avoir les pieds dans l'eau. A partir du 10 - 15 avril, le semis est envisageable sur des sols réchauffés avec pour objectif une levée rapide et homogène de l'association. Pour mémoire, le semis des deux espèces se fait en même temps, donc à la même profondeur (2 à 3 cm).

Lentilles	80 kg/ha	285 gr/m ²
Cameline	3 kg /ha	230 gr/m ²

Pour faciliter la récolte, il est souvent préférable de rouler après le semis.

Remarque : **la cameline** présente quelques fois, des taux de germination assez bas. Il est souhaitable de **vérifier sa capacité à lever avant le semis**.

Luzerne

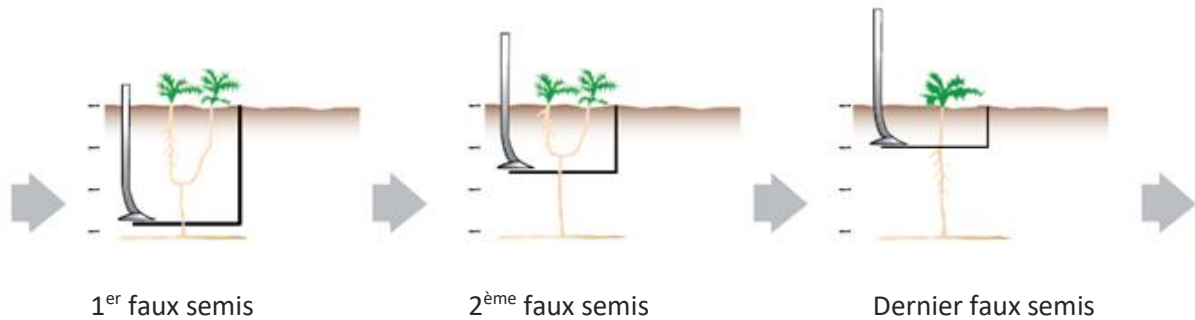
Les semis de luzerne sous couvert d'orge sont à envisager au stade 3 feuilles de la céréale. **La clé de réussite** passe là également par **un semis soigné avec une graine enterrée à 1 cm de profondeur**. Si les passages de herse permettent d'affiner le lit de semences, ils ne sont pas suffisants pour assurer un recouvrement régulier des graines positionnées à la volée. Préférer dans tous les cas, un semis avec un semoir à céréales, socs trainants à la surface du sol. **Densité 25 kg/ha**. Selon les conditions d'humidité du sol, il est possible d'envisager un roulage qui garantit un contact étroit entre la graine et le sol.

Important, **en semis sous couvert, la disponibilité en azote dans le sol doit être limitée**, faute de quoi, l'orge peut étouffer votre luzerne. Dans ce cas, il est préférable de différer le semis de la luzerne en été

2- Comment mettre en œuvre les faux semis ?

Afin de maîtriser le désherbage dans les cultures de printemps (maïs, légumes,...) la stratégie consiste à déstocker les graines d'adventices dans les 5-6 premiers centimètres du sol avant l'implantation de la culture. Ce travail permet également de nettoyer les labours qui se sont salis pendant l'hiver.

Pour se faire, on réalise plusieurs passages d'outils de préparations de sol du plus profond (8-10cm) en remontant successivement vers la surface (5-6 cm) comme l'indique le schéma ci-dessous. Ces « façons culturales inversées » brassent la terre et éliminent des graines d'adventices.



Néanmoins il est important de faire ce travail dans de bonnes conditions de ressuyage de sol pour ne pas occasionner de tassement en profondeur ou faire des semelles de façons superficielles. Pour augmenter l'efficacité des levées d'adventices, il est opportun de rouler superficiellement le travail pour augmenter le contact graine/sol avec une croskilllette si votre outil n'a pas de rouleaux intégrés. Les outils à dents sont à privilégier et **on évitera les outils à socs en cas de présence de laiteron (risque de bouturage accru)**. La limite avec ces faux semis répétés est le dessèchement du profil. Il convient lors de la première préparation de rouler le sol avec un rouleau lourd pour recréer une capillarité avec la couche profonde du labour.

E. Leveugle nous envoie ces deux photos d'une reprise de labour d'hiver qu'il a réalisé ces jours-ci. Un maïs grain est prévu pour fin avril-début mai. Une levée de vulpin s'est développée de manière conséquente à la faveur d'un mois de mars pluvieux qui n'a pas permis d'intervenir plus tôt. Le premier passage au Jocker (ou autre outils) à 5-6 cm de profondeur a pour but de détruire les vulpins en premier lieu et de les laisser dessécher en surface.

Avant



Après



MH détruite



3- Retour sur l'utilisation de la Roto-étrille Einböck

La semaine dernière à Pignicourt (02) près de 150 personnes se sont réunies pour une démonstration de désherbage mécanique organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Différents matériels ont été présentés dont une Roto-étrille Einböck de 12 mètres. Le matériel a évolué sur deux cultures différentes : une orge de printemps au stade début tallage et un blé au stade 1er nœud.

La vitesse de travail lors de la démonstration de 10 à 15 km/heure. Sur des orges de printemps, il est indispensable d'attendre un enracinement convenable au stade 3 feuilles minimum.



Sur blé, le réglage a été nettement plus agressif. Le résultat est moins visuel mais tout aussi efficace avec la plupart des adventices déchaussées ou mutilées, sans perdre de pieds.



Sur l'orge de printemps, la surface travaillée est très importante, y compris sur le rang, et le recouvrement est plus important comme le montre la photographie ci-dessus. La perte de pieds semble plus élevée.

La roto-étrille en détail

Montés en position inclinée sur des bras suspendus, des disques plastiques d'un diamètre de 50 cm et dotés de dents flexibles de 6,5 mm de diamètre travaillent le sol. Chaque disque s'adapte idéalement aux reliefs du terrain. Les disques sont répartis sur des compartiments de 1,50 m de large avec un espace entre passage de disques de 15 cm. Le montage en opposition des disques à partir du centre de la herse évite tout tirant unilatéral de la machine.



Ici, une petite vidéo pour s'y retrouver :

<https://www.youtube.com/watch?v=Y-f0cCGyAl8>

Pierre DURAND et Mégane GUILLAUME

4- Aide à certification : les formulaires sont disponibles

Le nouveau dispositif d'aide « Soutien aux nouvelles participations à un régime de qualité » est désormais consultable et téléchargeable sur le site du Conseil Régional des Hauts de France. Les modalités de l'aide en AB dépendent du département. Elle concerne les agriculteurs engagés en AB pendant les **5 premières années** de leur engagement (maximum). Pour les entreprises concernées par plusieurs signes de qualité (AB mais aussi IGP ou AOP ...), il est possible d'effectuer une demande d'aide pour chacun des signes au sein du même formulaire.

Pour les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans le **Nord et du Pas de Calais**, la demande d'aide est à réaliser dans le **cadre du FEADER**. Deux cas de figures :

- **1.** Vous n'êtes pas encore engagés en AB ou depuis moins de deux ans : Le formulaire peut être téléchargé sur le site « Europe en Hauts-de-France » : https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche_programme/aap-27-2019-soutien-aux-nouvelles-participations-a-un-regime-de-qualite-operation-03-01-01/
- **2.** Vous êtes engagé en agriculture biologique depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans : le formulaire doit être téléchargé directement à l'adresse suivante http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&id_dispositif=501&connect=opengrc

3. Pour les agriculteurs de **'Aisne, de l'Oise ou de la Somme**, cette aide est versée dans le cadre de **de minimis**. Elle porte sur 80 % des coûts de certification HT. Le formulaire est téléchargeable directement http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&id_dispositif=501&connect=opengrc

Deux périodes de dépôts en 2019 : la première du 28 mars au 21 juin 2019 et la seconde du 24 juin au 20 décembre 2019.

Toute demande doit se matérialiser par la **constitution d'un dossier de demande d'aides**. Pour cela, vous pouvez **télécharger la notice et remplir le formulaire avant de le renvoyer à la Région Hauts de France**. L'aide apportée par la région concerne les 5 années civiles à compter de l'engagement initial dans la démarche « Agriculture Biologique ». Ainsi, il vous sera demandé dans le formulaire d'indiquer un montant des dépenses prévisionnelles correspondant à la durée maximale de 5 ans diminuée du nombre d'années qui se sont écoulées entre votre engagement en AB et la date de demande d'aide. La Région tiendra compte des pièces justificatives versées au dossier, et souhaite prioriser les projets bénéficiant d'un accompagnement technique.

Nous nous tenons à votre disposition, pour toute précision utile.

Gilles SALITOT

5- Bon vent et bonne retraite !

Notre collègue, Pierre MENU a fait valoir ses droits à la retraite. Son sérieux, sa constance et son expertise nous ont permis de vous proposer depuis plus de 17 ans, une messagerie technique de qualité que vous êtes de plus en plus nombreux à lire. Nous ne voulons pas manquer cette occasion de le remercier et de vous le faire savoir !

L'équipe des conseillers bio



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

